

- Les billets seront en vente environ un mois avant le spectacle.
- Le nombre de places disponibles sera établi selon les directives de la Santé publique.

### **Passeport vaccinal**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, afin de se conformer aux mesures sanitaires énoncées par le gouvernement du Québec et la santé publique, le Service des loisirs de la Ville de Matagami est dans l'obligation d'exiger le passeport vaccinal lors de la présentation d'un spectacle.

### **Passeport vaccinal et preuve d'identité**

- À votre arrivée pour un spectacle, votre passeport vaccinal, sous forme électronique (application VaxiCode ou PDF sur votre téléphone) ou version papier, et une preuve d'identité avec photo seront demandés par notre équipe d'accueil. Si vous ne pouvez pas fournir ces preuves, l'accès au spectacle vous sera refusé.

### **Arrivez d'avance et préparez vos preuves**

- Notre volonté première est toujours d'offrir un service au public cordial et agréable. Nous serons heureux de vous accueillir! Afin de rendre le processus fluide, nous vous demandons de vous présenter à l'avance pour votre spectacle et d'avoir préparé votre passeport vaccinal ainsi que votre carte d'identité. Cela permettra d'accueillir tous les spectateurs en toute sécurité et de ne pas retarder le début du spectacle.

### **Quelques précisions concernant le passeport vaccinal**

- La couverture vaccinale exigée comprend 2 doses du vaccin, non pas une seule.
- Selon les exigences de la santé publique, la 2<sup>e</sup> dose doit avoir été administrée au moins 7 jours avant votre présence chez nous.
- La preuve d'identité avec photo est exigée pour les personnes âgées de plus de 16 ans.
- Pour les adolescents de 13 à 16 ans, la preuve d'identité ne requiert pas la photo. Le passeport vaccinal sera cependant demandé.
- Aucune preuve ne sera nécessaire pour les enfants de 12 ans et moins.

### **Spectateurs**

- Si vous avez des symptômes reliés à la COVID-19, **RESTEZ À LA MAISON.**
- Les portes des salles de spectacle (multidisciplinaire et aréna) ouvriront 30 minutes avant la présentation du spectacle.
- Le port du masque sera obligatoire pour votre entrée et vos déplacements, jusqu'à ce que vous soyez assis à votre siège dans la salle, vous pourrez alors retirer votre masque. Si vous avez à vous déplacer de nouveau, pour vous rendre à la salle de bain par exemple, vous devrez remettre votre masque.

- La distanciation physique à respecter lors des déplacements à l'extérieur et à l'intérieur du centre civique et de l'aréna est de 2 mètres, et ce, jusqu'à ce que vous soyez assis à votre place.
- Pour l'attribution des places dans la salle, la distanciation physique prescrite par la santé publique est calculée à l'aide d'un algorithme spécifiquement conçu en conséquence. Elle est actuellement de 1 m entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.
- Tous les spectateurs doivent respecter les consignes d'hygiène respiratoire.
- Tout contact physique est interdit (poignée de main, accolade ou autre).

### À l'arrivée

- Pour simplifier l'attente lors de votre arrivée, la file extérieure a été délimitée à l'aide de pastilles de distanciation physique installées au sol.
- Le lavage des mains sera obligatoire dès votre arrivée. Des stations de lavage seront à votre disposition à l'entrée (solution désinfectante hydroalcoolique ou eau et savon).
- Il est fortement suggéré d'utiliser les toilettes avant le spectacle puisqu'il n'y aura pas d'entracte.
- Un membre du Comité culturel sera présent à l'entrée de la salle de spectacle pour prendre les billets ou en vendre.
- Il est interdit de déplacer les chaises à l'intérieur de la salle de spectacle.
- Une fois le spectacle commencé, il est demandé que les déplacements soient réduits au strict minimum.
- Les applaudissements sont permis, mais il est demandé d'éviter de crier, siffler, etc.
- À la fin du spectacle, les spectateurs devront demeurer assis et suivre les indications des membres du Comité culturel responsables de la circulation dans la salle.
- Nous protégeons la santé de nos employés en leur fournissant un univers sécuritaire via masques, visières, gants et plexiglass (selon le poste occupé). Merci de contribuer à leur bien être en vous montrant compréhensif et empathique et en acceptant d'appliquer les mesures sanitaires et de distanciation physique exigées par la Santé publique.

---

*Les présentes conditions d'utilisation sont évolutives en fonction des directives de la Santé publique. Dans le cas où les conditions mentionnées au présent document ne sont pas respectées, **le Service des loisirs de la Ville de Matagami se réserve le droit de mettre fin au droit de la personne concernée d'assister à l'événement, de l'expulser sur le champ et de lui interdire l'accès aux infrastructures.***